UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES



Stratégie Panafricaine pour la Préservation, le Bien-Être et l'Utilisation Durable des Ânes en Afrique

2026 - 2035

Tous droits réservés. La reproduction et la diffusion du contenu de ce produit d'information à des fins éducatives ou non commerciales sont autorisées sans autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source soit pleinement mentionnée. La reproduction du contenu de ce produit d'information à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite des détenteurs des droits d'auteur.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à :

Directeur
Union africaine – Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA)
Kenindia Business Park, Museum Hill, Westlands Road
B.P. 30786-00100, Nairobi, KENYA
Ou par courriel à : ibar.office@UA-BIRA.org
Publié par l'UA-BIRA, Nairobi, Kenya
Copyright : © 2025 Union africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA)



Les ânes font partie intégrante du tissu socio-économique de l'Afrique, servant de sources essentielles de transport, de force de traction et de soutien aux activités quotidiennes telles que la collecte d'eau ou de bois de chauffage, le labour des champs ou le transport de marchandises au marché.

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS iv

AVANT-PROPOS v

PRÉFACE vi

REMERCIEMENTS vii

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET SITUATION 1
CONTEXTE 1
CONTEXTE : LA SITUATION DE L'ÂNE AFRICAIN 2
PRINCIPES DIRECTEURS 4

CHAPITRE 2 : LA STRATÉGIE 5
CONTEXTE DE LA STRATÉGIE 5
LA STRATÉGIE 5
OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET RÉSULTATS ATTENDUS 5

CHAPITRE 3 : MISE EN ŒUVRE 8
PARTIES PRENANTES 8
DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE 8
RISQUES ET HYPOTHÈSES 9
RESPONSABILITÉ, SURVEILLANCE ET ÉVALUATION 10
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION 11
MOBILISATION DES RESSOURCES 11

DÉCLARATION D'ABIDJAN SUR LA POSITION COMMUNE ET LE MORATOIRE CONTINENTAL SUR L'ABATTAGE D'ÂNES POUR LA PEAU EN AFRIQUE 12

REFERENCES 15

ABRÉVIATIONS

AHSA	Stratégie de Santé Animale pour l'Afrique
ANE	Acteurs Non Étatiques
APAE	Plateforme Africaine pour le Bien-Être Animal
CEA	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CER	Communautés Économiques Régionales
CTS	Comité Technique Spécialisé de l'Union Africaine
CUA	Commission de l'Union Africaine
CAADP	Programme de Développement Agricole Africain Global
COMESA	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
EM	États Membres
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIZ	Société Allemande pour la Coopération Internationale
ICPALD	Centre IGAD pour les Zones Pastorales et le Développement du Bétail
ICWE	Coalition Internationale pour les Équidés de Travail
IGAD	Autorité Intergouvernementale sur le Développement
ILRI	Institut International de Recherche sur le Bétail
LiDeSA	Stratégie de Développement du Bétail pour l'Afrique
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SBAA	Stratégie de Bien-Être Animal pour l'Afrique
SPANA	Société pour la Protection des Animaux à l'Étranger
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMSA	Organisation Mondiale de la Santé Animale
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PADCo	Conférence Panafricaine sur les Ânes
PFPA	Cadre Politique pour le Pastoralisme en Afrique
UA	Union Africaine
UA-BIRA	Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
VSF	Vétérinaires Sans Frontières

AVANT-PROPOS



Les ânes ont été des acteurs cruciaux dans le tissu socio-économique et écologique depuis des millénaires, en particulier en Afrique. Ils forment l'épine dorsale des moyens de subsistance ruraux, facilitant le transport, fournissant de la puissance de traction, contribuant à la sécurité alimentaire et soutenant l'agriculture. Leur capacité d'adaptation à des environnements divers et leur rôle dans la lutte contre le changement climatique favorisent des pratiques agricoles durables. À travers leurs contributions discrètes, ils génèrent des revenus pour les familles et promeuvent l'autonomisation des femmes, renforçant ainsi les communautés. Malgré leur importance vitale, les ânes restent largement sous-évalués, et leur préservation est essentielle pour garantir un avenir durable et prospère.

Récemment, ils ont été confrontés à des pressions croissantes. Des menaces telles que la demande mondiale excessive pour leur peau, des conditions de bien-être animal déplorables, l'abattage sans discernement et des lacunes dans les politiques ont engendré une crise nécessitant une action urgente et collective. La diminution rapide des populations d'ânes dans certaines régions soulève de sérieuses inquiétudes pour le bien-être animal et met en péril les moyens de subsistance des communautés qui en dépendent.

La Stratégie Panafricaine pour la Préservation, le Bien-Être et l'Utilisation Durable des Ânes en Afrique constitue une réponse à ce défi croissant. Ce cadre, élaboré de manière inclusive par des acteurs africains, regroupe les Communautés Économiques Régionales, les gouvernements, la société civile et les partenaires de développement.

Cette stratégie établit un agenda commun pour protéger et gérer durablement les populations d'ânes à travers l'Afrique, tout en reconnaissant leur contribution unique aux aspirations de développement du continent

Surtout, cette stratégie place les besoins des communautés au cœur de son action. Elle reconnaît que protéger les ânes va au-delà du bien-être animal, impliquant aussi la préservation des moyens de subsistance, le soutien aux économies rurales et l'atteinte d'objectifs de développement durable, notamment en matière de sécurité alimentaire, d'égalité des sexes et de résilience face aux changements climatiques.

Pour aller de l'avant, il est crucial que les parties prenantes à travers le continent s'engagent à mettre en œuvre cette stratégie par des actions concrètes et coordonnées. Grâce à des partenariats stratégiques, à la volonté politique et à des investissements soutenus, nous pouvons garantir que les ânes soient intégrés dans les politiques et protégés.

Avançons ensemble avec détermination pour préserver l'avenir des ânes et des communautés qui en dépendent.

S.E. Moses Vilakati
Commissaire à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et à l'environnement durable

PRÉFACE



C'est avec une immense fierté que je vous présente cette préface consacrée à la Stratégie Pan-Africaine pour la Préservation des Espèces d'Ânes en Afrique. Ce document représente un pas décisif vers la défense de notre patrimoine animal et le soutien des communautés qui dépendent de cet animal essentiel.

Les ânes ont toujours occupé une place centrale dans les traditions et les économies de nombreuses régions d'Afrique. Ils sont des alliés fidèles des agriculteurs, contribuant à la sécurité alimentaire et au développement rural. Cependant, la demande croissante pour les peaux d'ânes menace cette espèce précieuse. Le commerce non régulé a mené à une exploitation alarmante, nous incitant à agir de manière proactive.

Cette stratégie, élaborée en réponse à la décision historique des Chefs d'État de l'Union Africaine d'interdire l'abattage des ânes pour leur peau, vise à établir un cadre cohérent pour la préservation de ces animaux. Elle aspire à renforcer leur rôle dans nos communautés tout en assurant leur bien-être et leur protection.

Nous sommes convaincus que la mobilisation de toutes les parties prenantes, des gouvernements aux organisations de la société civile, en passant par le secteur privé est essentielle pour garantir le succès de cette initiative.Grâce à une collaboration efficace, nous pouvons restaurer la population d'ânes en Afrique, tout en développant des pratiques durables qui profitent à la fois aux ânes et aux communautés qui en dépendent.

Je tiens à exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette stratégie, en particulier aux experts et organisations qui ont partagé leur expertise et leurs idées. Ensemble, construisons un avenir où les ânes peuvent prospérer, contribuant ainsi à la durabilité et à la résilience de nos sociétés.

Je vous remercie de votre engagement en faveur de cette noble cause.

Dr. Huyam Salih

Directrice de Union Africaine Bureau interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA)

REMERCIEMENTS

Les ânes n'ont pas de voix pour exprimer leur gratitude envers tous les acteurs qui ont sans relâche apporté leurs énergies, connaissances et expertises au développement de cette stratégie. En leur nom, et au nom des communautés dépendantes des ânes, je remercie la 37ème Session Ordinaire de l'Assemblée de l'UA (Session des Chefs d'État et de Gouvernement) pour sa décision exécutive qui a dirigé l'élaboration de ce document. Ce document a été développé sous la direction de l'UA-IBAR, par un processus collaboratif et consultatif mené par les Communautés Économiques Régionales (CER), les États Membres (EM) et avec le soutien de la Coalition Internationale pour les Équidés de Travail (ICWE) et d'un Groupe de Travail Technique.

Sous la supervision générale de Dr. Huyam Salih, Directeur de l'UA-BIRA, le Groupe de Travail Technique était composé de Dr. Hiver Boussini, Prof. James Wabacha, Dr. Annie Lewa – Kigezo et Dr. Elynn Njeri de l'UA-BIRA, Dr. Fouad Mohammed (CEDEAO), Dr. Wamalwa Kinyanjui (IGAD/ICPALD), Dr. Bouzabo Patchili (CEAAC), Dr. Aboubacar Nacro, Dr. Diakite Djenebou, Dr. Tinak Nathalie, Dr. Alloya Samson, Dr. Anette Kitambi, Dr. Alphonse Sene, représentant les États Membres, Prof. Philip Mshelia et Dr. Camille Laure Nguekeng (académie), Dr. Raphael Kinoti, M. Emmanuel Sarr, M. Samuel Theuri de Brooke Hospital for Animals, Dr. Otieno Mtula (The Donkey Sanctuary), Penny Ward et Dr. Josep Subirana de World Horse Welfare, Dr. Amadou Doumbia (SPANA), Dr. Ulrich Bassane (VSF Belgique) et Sidy Ndiaye (UEMOA). Le soutien de la CUA, par l'intermédiaire de S.E. le Commissaire, a été inestimable et fondamental pour cette réalisation.

Enfin, je suis profondément reconnaissante envers tout le personnel de l'UA-IBAR et toute autre personne ayant joué un rôle dans la coordination de l'élaboration de ce document.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET SITUATION

CONTEXTE

La 37ème Session Ordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine (Session des Chefs d'État et de Gouvernement), dans la Décision Exécutive EX.CL/Dec.1233-1264(XLIV), a « DEMANDÉ à la Commission, par l'intermédiaire du bureau technique compétent, de diriger, planifier et coordonner une position commune africaine ainsi qu'un moratoire sur l'exploitation des ânes par leur abattage en Afrique, en vue d'anticiper et d'atténuer les impacts négatifs du commerce de la peau d'âne. Cette démarche vise à assurer la préservation de l'espèce dans l'objectif ultime d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de protéger les moyens de subsistance des communautés dépendantes des ânes et de garantir leur contribution à la croissance économique durable ». Ils ont également « DEMANDÉ à la Commission, par l'intermédiaire du bureau technique compétent, d'élaborer une Stratégie Panafricaine pour le Développement des Ânes en Afrique ainsi qu'un plan d'action destiné à accroître la production et la productivité ».

La Stratégie Panafricaine pour les Ânes est une réponse aux décisions exécutives de l'UA concernant une position commune africaine et un moratoire sur le commerce de la peau d'âne. Pour atteindre cet objectif, la stratégie vise à :

1. Assurer et accroître l'engagement des États Membres à appliquer le moratoire de l'UA sur l'abattage pour le commerce de la peau et à protéger contre l'abattage illégal, tout en préservant les moyens de subsistance des communautés dépendantes des ânes en Afrique.
2. Sécuriser et renforcer l'engagement des États Membres à protéger les ânes en les intégrant dans les politiques, stratégies, programmes et plans d'investissement nationaux de développement des ressources animales.
3. Renforcer le suivi, la collecte de données et le partage des connaissances sur les ânes et autres équidés de travail en veillant à leur inclusion dans les recensements nationaux de bétail et systèmes de données, et en promouvant des rapports réguliers et l'échange de progrès, défis et leçons apprises entre les États membres, notamment concernant la mise en œuvre de la position commune africaine et du moratoire sur l'exploitation des ânes pour le commerce de la peau.
4. Améliorer le bien-être et l'élevage des ânes, et augmenter les pratiques de production durables et humaines, ainsi que la productivité des espèces d'ânes. Cela inclut l'accès aux soins vétérinaires, le contrôle des parasites, la prévention des blessures, le bon traitement et l'équipement, tout en les intégrant dans des cadres de santé unique. Cela englobe également les considérations en fin de vie, assurant une gestion humaine et un traitement éthique lors des dernières étapes de la vie d'un âne.
5. Promouvoir le développement de chaînes de valeur durables et respectueuses du bien-être des ânes, ainsi que la recherche sur les races et les programmes d'élevage.
6. Accélérer la collaboration, les partenariats et la mobilisation des ressources pour un programme continental coordonné sur la conservation et la gestion des ânes, tout en développant une stratégie de plaidoyer mondial pour promouvoir la position commune africaine et le moratoire au-delà de l'Afrique. Cela inclut l'engagement avec des institutions internationales, des banques de développement, des donateurs, des gouvernements nationaux et des acteurs du secteur privé pour

obtenir un soutien en faveur d'un ban mondial et garantir que les équidés de travail soient inclus dans les politiques et investissements pertinents.

7. Catalyser des actions coordonnées qui protègent les ânes et les communautés qui en dépendent, par l'alignement des politiques, le développement des capacités et des investissements stratégiques.

La stratégie a été élaborée sous la direction de l'Union Africaine - Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA) à travers un processus consultatif impliquant les Communautés Économiques Régionales, les États Membres, l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Coalition Internationale pour les Équidés de Travail (ICWE), des organisations de bien-être animal et d'autres parties prenantes clés. Elle sera mise en œuvre sous la direction de l'UA-BIRA, de manière pilotée par les pays et soutenue par les partenaires de développement.

1. UA-BIRA est un bureau technique spécialisé de la Commission de l'Union Africaine (CUA), au sein du Département de l'Agriculture, du Développement Rural, de l'Économie Bleue et de l'Environnement Durable (ARBE), chargé de fournir un leadership dans le développement des ressources animales pour l'Afrique.
2. Les Communautés Économiques Régionales (CER) sont des regroupements régionaux d'États africains, reconnus par l'Union Africaine, visant à faciliter l'intégration économique et la coopération au sein de leurs régions respectives et dans l'ensemble de la Communauté Économique Africaine (CEA). L'UA reconnaît huit CER : UMA, CEN-SAD, COMESA, CEA, CEDEAO, ECCAS, IGAD et SADC.
3. L'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) est une organisation intergouvernementale axée sur la diffusion transparente d'informations sur les maladies animales, l'amélioration de la santé animale à l'échelle mondiale, et ainsi contribuer à un monde plus sûr, plus sain et plus durable.
4. L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) est une agence spécialisée de l'ONU qui dirige les efforts internationaux pour éradiquer la faim.
5. L'ICWE est composée d'organisations non gouvernementales leaders dans le domaine des animaux de travail, telles que Brooke, The Donkey Sanctuary, SPANA et World Horse Welfare, et a été créée pour collaborer avec l'OMSA et ses membres afin de mettre en œuvre le Chapitre 7.12 du Code Terrestre de l'OMSA sur le Bien-Être des Équidés de Travail.

CONTEXTE : LA SITUATION DE L'ÂNE AFRICAIN

L'âne est une ressource animale essentielle et un héritage patrimonial de l'Afrique, où il a été domestiqué pour la première fois. Le continent possède la plus grande population d'ânes au monde, avec plus de 40 millions d'individus, représentant environ deux tiers de la population mondiale, bien que leur répartition soit inégale entre les pays. Ces animaux jouent un rôle vital dans le soutien des moyens de subsistance de millions de personnes à travers le continent, contribuant de manière significative aux économies tant rurales qu'urbaines. Ils fournissent un soutien quotidien indispensable aux ménages en transportant de l'eau, du bois de chauffage, des produits agricoles et des marchandises destinées au commerce. Leur contribution est particulièrement cruciale pour les femmes et les enfants, qui dépendent souvent des

ânes pour alléger le poids des tâches domestiques et économiques. Ainsi, les ânes ont un impact direct sur plusieurs Objectifs de Développement Durable, notamment ceux relatifs à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des sexes, à l'éducation et au travail décent. Aujourd'hui, l'espèce sauvage d'âne (*Equus africanus*) ne se rencontre qu'en Afrique et est classée comme étant en danger critique d'extinction.

Cependant, l'âne en Afrique, et particulièrement dans les zones rurales, fait face à une menace sérieuse pour son bien-être et son existence en raison de la demande croissante pour leur peau, alimentée par des croyances traditionnelles infondées selon lesquelles certaines parties de leur corps possèdent des propriétés médicinales. Bien que des investissements importants aient été réalisés dans la recherche sur l'élevage intensif des ânes, cet élevage destiné à répondre à la demande de peaux s'avère scientifiquement insoutenable, en raison de longues périodes de gestation, de faibles taux de reproduction et de risques élevés pour le bien-être associés aux systèmes intensifs. Cette approche soulève également des défis éthiques et logistiques considérables. La situation est aggravée par le trafic transfrontalier entre États Membres voisins. Les ânes peuvent ne pas présenter de signes de maladie facilement reconnaissables ou peuvent être porteurs d'infections subcliniques, agissant ainsi comme vecteurs d'infection. Il est donc essentiel d'assurer une bonne biosécurité et de comprendre la santé des ânes pour prévenir la propagation des maladies.

Malgré leur valeur, les ânes ne sont pas considérés comme des animaux de bétail essentiels dans les politiques et programmes agricoles, ce qui conduit à leur exclusion fréquente des stratégies de développement et des plans d'investissement. Cette négligence entraîne des conditions de bien-être insatisfaisantes, un accès limité à des soins de santé abordables et l'utilisation d'équipements inappropriés, ainsi qu'une reconnaissance insuffisante de leurs contributions économiques et sociales. De plus, il existe un manque de services vétérinaires de qualité et accessibles, ainsi que des administrations gouvernementales qui ne donnent pas la priorité à leur bien-être. Il est crucial que ces animaux aient accès à une nutrition adéquate, à de l'eau potable propre, à un abri approprié et à des zones de repos adaptées. En outre, ils doivent être protégés de la douleur, des blessures et des maladies, tout en ayant la possibilité d'exprimer des comportements naturels et de maintenir un bon état mental, conformément aux principes de Une Sante.

Une évaluation menée parmi 25 pays africains par l'UA-BIRA a montré que les ânes sont désormais confrontés à une menace plus importante pour leur bien-être et leur existence, alimentée par une demande de peaux d'âne qui dépasse les taux de reproduction. Le CTS et le 37e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement ont reconnu le déclin alarmant de la population d'ânes en Afrique causé par la demande de leurs peaux pour le commerce international. Ils ont également souligné que, contrairement à d'autres animaux domestiques, les ânes ont un très faible taux de reproduction, ce qui impacte de manière significative leurs effectifs.

PRINCIPES DIRECTEURS

La mise en œuvre de la stratégie reposera sur les principes de subsidiarité, de complémentarité, de coopération et d'avantage comparatif, en tenant compte des mandats et des relations des différentes institutions impliquées. La transparence et la responsabilité mutuelle seront également des éléments cruciaux, avec des mécanismes établis pour assurer le respect de ces principes.

La stratégie reconnaît l'insoutenabilité du commerce de la peau d'âne, tant en termes d'impact écologique que de menace pour les moyens de subsistance, et positionne cette reconnaissance comme fondement de l'action. Elle repose également sur la reconnaissance que les ânes sont des êtres sensibles, dotés d'une valeur intrinsèque, que leur bien-être doit être protégé par responsabilité éthique et dans une perspective de développement durable.

Un accent particulier sera mis sur l'établissement de partenariats solides et mutuellement bénéfiques entre les différents acteurs aux niveaux national, régional, continental et international. Ces collaborations s'appuieront sur des preuves scientifiques, des expériences et des leçons tirées de la mise en œuvre réussie de programmes continentaux antérieurs dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux de travail.



L'Afrique doit développer des chaînes de valeur durables et respectueuses du bien-être des ânes, ainsi que des recherches sur les races et les programmes d'élevage pour faire face au déclin rapide de la population d'ânes à travers l'Afrique.

CHAPITRE 2 : LA STRATÉGIE

CONTEXTE DE LA STRATÉGIE

La stratégie s'aligne sur et contribue aux cadres politiques existants suivants : la Déclaration de Malabo de l'OMSA, l'Agenda 2063 de l'UA, le Programme de Développement Agricole Complet de l'Afrique (CAADP), les Objectifs de Développement Durable, la Stratégie de Développement du Bétail pour l'Afrique (LiDESA), la Stratégie de Bien-Être Animal pour l'Afrique (AWSA) ainsi que la stratégie UA-BIRA 2024-2028, parmi d'autres cadres stratégiques adoptés par l'Union Africaine.

LA STRATÉGIE

Vision

La vision de cette stratégie est : « une Afrique où les ânes sont reconnus à la fois comme des êtres sensibles ayant une valeur intrinsèque et où ils prospèrent pour le développement socio-économique, la biodiversité et des moyens de subsistance durables ».

Mission

La mission de la stratégie est de : « renforcer l'engagement, la collaboration, l'investissement et la capacité des États Membres de l'UA et des parties prenantes pour développer une population d'ânes florissante et protéger leur bien-être et leur utilisation durable au service des moyens de subsistance ».

Objectif

L'objectif de la stratégie est de : « fournir un cadre et des lignes directrices aux États Membres pour promouvoir la préservation d'ânes en bonne santé, garantir leur bien-être et sauvegarder les moyens de subsistance durables des communautés dépendantes des ânes ».

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET RÉSULTATS ATTENDUS

Cette stratégie vise à atteindre les objectifs suivants :

OBJECTIF STRATÉGIQUE	RÉSULTATS ATTENDUS
1) Améliorer la santé et le bien-être des ânes	1.1. Renforcer la capacité des propriétaires et utilisateurs d'ânes pour un soin humain et une gestion responsable des ânes à travers toutes les chaînes de valeur. *Cela inclura la promotion d'une compréhension partagée des normes de bien-être — telles que les limites de travail appropriées, le repos, l'alimentation, les soins de santé et l'abri — tout en veillant à ce que les efforts aillent au-delà du transfert de connaissances pour inclure l'accès à des ressources, services et soutiens institutionnels adéquats. Un devoir de soin doit sous-tendre toute utilisation des ânes, reconnaissant leur sensibilité et la responsabilité éthique de protéger leur bien-être.*

OBJECTIF STRATÉGIQUE	RÉSULTATS ATTENDUS
	1.2. Les domaines fondamentaux du bien-être des ânes sont améliorés/ renforcés grâce à l'éducation et à la formation. Cela mettra l'accent sur l'accès aux soins vétérinaires, aux soins de santé primaires, à la prévention des blessures, au contrôle des parasites, aux pratiques de manipulation humaine, à l'utilisation appropriée des équipements et à l'intégration dans des cadres de Santé Unique. Cela inclura également une attention particulière aux soins en fin de vie, en veillant à ce que les ânes soient traités humainement dans leurs dernières étapes, avec une gestion adéquate, un soulagement de la douleur et des pratiques d'élimination éthiques.
	1.3. Le système de santé animale et de gestion des maladies et ses capacités sont renforcés et incluent les besoins des ânes.
2) Augmenter l'investissement dans la production et l'élevage durable des ânes, la productivité, la préservation génétique et les programmes de développement de la chaîne de valeur	2.1. La capacité des propriétaires d'ânes pour la production et la productivité est renforcée. *Cela se fera par la preservation, la conservation ex situ et in situ conservation, le développement et la gestion améliorés des ânes.*
	2.2. Des opportunités économiques durables et respectueuses du bien-être pour la chaîne de valeur dépendante des ânes sont identifiées et renforcées *Cela garantira que toutes les utilisations productives et génératrices de revenus des ânes soient fondées sur des normes minimales de bien-être.*
	2.3. L'accès aux opportunités d'investissement par les acteurs de la chaîne de valeur et les activités de subsistance alternatives pour les communautés dépendantes des ânes est renforcé durablement.
3) Développer et harmoniser des politiques, législations et stratégies globales pour la préservation des ânes par les États membres	3.1. Les politiques régionales sur la préservation des ânes sont examinées, développées et harmonisées.
	3.2. Les États Membres de l'UA mettent en œuvre la position commune africaine et le moratoire sur l'abattage des ânes pour le commerce de la peau afin d'atténuer les impacts négatifs de ce commerce et de protéger les moyens de subsistance des communautés dépendantes des ânes.
	3.3. Les capacités des États Membres de l'UA et des institutions régionales et nationales (agences d'application de la loi) à mettre en œuvre une position commune sur le moratoire de l'UA sur la peau d'âne sont renforcées.
	3.4. Les actions d'application au niveau national et international et les collaborations inter-agences ciblant le mouvement illégal des ânes, en se concentrant sur le trafic transfrontalier et le commerce illégal de la peau, sont renforcées. *Cela se fera par le biais de plans d'application nationaux, de suivi dirigé par la communauté et de formations ciblées pour les agents de l'application de la loi et les agents aux frontières.*
	3.5. L'UA-BIRA et ses partenaires continuent d'accroître la sensibilisation mondiale sur l'abattage des ânes pour le commerce de la peau et travaillent en alliance avec des organismes internationaux (FAO, OMSA, ICWE, autres agences) pour mieux freiner ce commerce.

OBJECTIF STRATÉGIQUE	RÉSULTATS ATTENDUS
4) Entreprendre et diffuser des recherches pertinentes sur les ânes	4.1. La recherche sur la gestion durable des ânes, l'alimentation et les ressources génétiques est améliorée.
	4.2. La recherche continue sur le commerce de la peau d'âne, y compris ses liens avec les moteurs de la demande internationale (par exemple, l'éjiao). *Cela pourrait inclure la cartographie des routes commerciales, les facteurs influençant et soutenant ce commerce et sa connexion avec d'autres échanges illégaux, ainsi que ses impacts sur le bien-être des ânes et la santé humaine.*
	4.3. Les données sur les populations d'ânes et les indicateurs de bien-être sont collectées, et la recherche sur des produits ajoutés respectueux de la santé et du bien-être est renforcée pour informer les politiques et programmes de développement globaux.
5) Communication, gestion des connaissances, reporting et sensibilisation	5.1. Les informations sur la préservation et le développement des ânes sont partagées entre les parties prenantes.
	5.2. Les connaissances sur la préservation et l'importance des questions de bien-être des ânes parmi les parties prenantes de tous les secteurs sont renforcées.
	5.3. Les attitudes envers le bien-être des ânes et leur valeur au sein des systèmes locaux sont améliorées. *Cela inclura la promotion du respect des ânes en tant qu'êtres sensibles, favorisant la reconnaissance de leurs contributions vitales aux économies locales et garantissant que leur bien-être soit activement pris en compte dans la prise de décision.*
6) Renforcer la collaboration, la mobilisation des ressources et la coordination pour la mise en œuvre de la stratégie	6.1. Les liens le long des chaînes de valeur durables et respectueuses du bien-être des ânes sont explorés et créés.
	6.2. Les informations sur la préservation et le développement des ânes sont partagées entre les parties prenantes.
	6.3. La mobilisation des ressources est renforcée en intégrant les activités de préservation et de développement des ânes dans les Plans d'Investissement Agricole Nationaux (NAIPs). *Cela se fera en encourageant l'établissement de comités nationaux pour concevoir et suivre des plans d'action nationaux pour le développement et la mise en œuvre de cette stratégie au niveau national.*
	6.4. Des mécanismes et des plans pour surveiller et évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie sur les ânes par les États Membres sont établis.



La variabilité des différentes couleurs des robes d'âne en Afrique

CHAPITRE 3 : MISE EN ŒUVRE

PARTIES PRENANTES

La stratégie panafricaine pour les ânes prévoit la participation d'un large éventail de parties prenantes dans sa mise en œuvre. Ces parties prenantes ont des rôles et responsabilités différents en fonction de leur mandat, de leur avantage comparatif et du principe de subsidiarité. Sur la base de ces principes directeurs, les rôles et responsabilités des divers acteurs dans la mise en œuvre de cette stratégie seront définis afin d'éviter les lacunes d'exécution et les chevauchements d'interventions.

DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

En se basant sur les PRINCIPES DIRECTEURS, les rôles et responsabilités des divers acteurs dans la mise en œuvre de cette stratégie sont définis pour éviter les lacunes d'exécution et les chevauchements d'interventions.

La Commission de l'Union Africaine (CUA) à travers l'UA-BIRA sera responsable de la coordination générale de la mise en œuvre de la stratégie et dirigera l'organe de gouvernance qui sera nommé pour superviser le développement et l'exécution des PLANS ET PROCESSUS de mise en œuvre. L'UA-BIRA élaborera un plan d'action continental ainsi qu'un modèle pour les plans d'action régionaux et nationaux et le reporting, adaptés au contexte. L'UA-BIRA sera également responsable de l'appui technique aux CER, aux États Membres et aux acteurs non étatiques (ANE), ainsi que de la surveillance de la mise en œuvre et du reporting aux parties prenantes.

Les CER et autres institutions régionales seront responsables de l'harmonisation régionale des cadres institutionnels et juridiques, de la facilitation du commerce régional des ânes, de la promotion et de l'établissement d'infrastructures régionales, et du soutien aux États Membres et aux organisations de parties prenantes régionales.

Le rôle des **États Membres** sera central pour la mise en œuvre réussie de la stratégie. Ils seront responsables des actions suivantes : investir dans des infrastructures nationales de soutien, fournir des biens et services publics (surveillance des maladies animales, santé publique vétérinaire), développer et faire appliquer des réglementations, élaborer et surveiller des politiques et stratégies nationales, soutenir les ANE, créer un environnement national propice à l'investissement privé et au développement du bétail tel que prévu dans les centres de politique nationale sur le bétail, mener des recherches et assurer l'éducation académique et continue.

Les Acteurs non Etatiques et autres organisations de parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre à différents niveaux organiseront et mobiliseront les acteurs, garantiront le retour d'informations des bénéficiaires principaux aux agences de mise en œuvre, mèneront des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer, renforceront les capacités de leurs membres, fourniront des services et favoriseront l'intégration des acteurs au sein des chaînes de valeur du bétail.

Les organisations internationales, y compris la FAO, l'OMSA, l'ICWE et l'ILRI, fourniront un soutien technique, un appui technique et une formation pour les États membres, les CER et les institutions de la CUA, conformément à leurs mandats respectifs et à leurs avantages comparatifs.

Les partenaires de développement internationaux bilatéraux et multilatéraux soutiendront la mise en œuvre de la stratégie à des niveaux continental, régional, national et local de manière coordonnée et harmonisée pour garantir la synergie et la cohérence de leur soutien. Cette stratégie reconnaît le rôle et la contribution des ânes au bien-être des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, tout en appréciant leurs efforts pour les sauvegarder et les protéger pour les générations futures. Ces groupes demeurent sous-représentés dans la planification politique, la prestation de services vétérinaires, les forums de prise de décision et l'accès aux opportunités économiques liées aux chaînes de valeur des ânes. La stratégie reconnaît que l'atteinte de résultats durables nécessite une participation inclusive, une allocation équitable des ressources et un ciblage intentionnel des bénéfices.

La participation et le moteur du secteur privé seront encouragés et facilités à tous les niveaux par la formation de partenariats public-privé efficaces, médiés par des plateformes d'engagement appropriées, telles que les centres de politique et de stratégie du bétail existants.

RISQUES ET HYPOTHÈSES

Risques

- Malgré une planification minutieuse, l'atteinte des résultats escomptés dans la stratégie n'est pas sans risques, en raison de divers facteurs internes et externes. Les risques possibles identifiés sont :
- Facteurs institutionnels et politiques. Il existe un risque que certains États Membres ne consacrent pas suffisamment de ressources ou ne donnent pas la priorité à la domestication et à la mise en œuvre de la stratégie au niveau requis pour son succès. Cela pourrait entraver les progrès et impacter la mobilisation efficace des ressources nécessaires à la mise en œuvre complète de la stratégie.
- La sécurité est une préoccupation majeure en Afrique. En plus des préoccupations générales en matière de sécurité, le vol, l'abattage clandestin et le trafic transfrontalier demeurent des menaces pour les ânes en Afrique.
- La pauvreté et les options de subsistance alternatives limitées parmi les propriétaires d'ânes les exposent aux marchés offerts par le commerce de la peau d'âne.
- Manque de personnel qualifié et de services d'extension parmi les États Membres pour fournir des soins vétérinaires de qualité et abordables.
- Risque que le commerce de la peau d'âne se déroule dans l'illégalité en l'absence d'une application efficace, entraînant un abattage non régulé, des menaces pour la biosécurité et des résultats de bien-être aggravés.
- Demande continue et croissante de peaux d'ânes. Chaque année, près de 6 millions de peaux d'ânes sont requises par l'industrie de l'*éjiao*, avec une estimation d'augmentation à plus de 7 millions d'ici 2027, dont la majorité provient du continent africain. Le commerce est insoutenable sous toutes ses formes.

Hypothèses

Une hypothèse clé formulée lors de la préparation de cette stratégie est que les États Membres et les CER donneront la priorité à l'intégration des questions relatives aux ânes dans les stratégies de bétail et d'autres programmes de développement pertinents.

RESPONSABILITÉ, SURVEILLANCE ET ÉVALUATION

L'UA-BIRA s'efforcera de concevoir un plan de mise en œuvre intégrant un cadre de responsabilité, de surveillance et d'évaluation, et de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie panafricaine. Une gestion axée sur les résultats et une prise de décision seront employées pour garantir une base claire et logique pour l'allocation des ressources aux résultats escomptés et leur réalisation éventuelle.

Responsabilité financière : cela concernera le suivi et le reporting sur l'allocation, le décaissement et l'utilisation des ressources financières. Cela sera réalisé en utilisant des outils de budgétisation, de comptabilité et d'audit. Un autre aspect de la responsabilité financière consistera à fournir des garanties que les ressources sont utilisées et que l'autorité est exercée conformément à des procédures appropriées et légales, à des normes professionnelles et aux valeurs sociétales.

Responsabilité de performance : cela fera référence à la démonstration et à la reddition de comptes en termes d'objectifs de performance convenus en relation avec la portée, la qualité et le calendrier de livraison. L'accent sera mis sur la prestation de services, les résultats, les impacts et les retours d'expérience. La responsabilité de performance sera liée à la responsabilité financière dans la mesure où les ressources financières à rendre compte sont destinées à produire des biens, des services et des bénéfices pour les parties prenantes du secteur du bétail. Des indicateurs spécifiques au bien-être seront développés et surveillés à travers les États membres. Il sera fait référence au Chapitre 7.12 du Code de la Santé Animale Terrestre sur les Normes de Bien-Être pour les Équidés de Travail.

Responsabilité politique : cela se concentrera sur les institutions, les procédures et les mécanismes qui garantiront que les gouvernements, les CER et les parties prenantes respectent les engagements pris pour la réalisation de cette stratégie. Les États Membres sont encouragés à utiliser le cadre inclus dans le Chapitre 7.12 du Code de la Santé Animale Terrestre, qui aide les gouvernements à développer et à mettre en œuvre des politiques et des réglementations relatives au bien-être des équidés de travail, tels que les ânes, afin de garantir que les parties prenantes, y compris les propriétaires d'ânes, les formateurs et d'autres professionnels, adoptent des pratiques responsables qui priorisent le bien-être des ânes. L'ICWE a également produit une gamme de directives sur l'amélioration du bien-être des ânes, telles que le Manuel Vétérinaire pour les Équidés de Travail, entre autres.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

La compréhension et la sensibilisation aux questions relatives aux ânes seront amplifiées auprès des différentes parties prenantes durant la mise en œuvre de la stratégie sur les ânes. Des messages de plaidoyer seront développés à partir d'interventions fondées sur des preuves et orientées vers des solutions, ainsi que des bonnes pratiques mises en œuvre à travers l'Afrique et d'autres régions significatives. Ceux-ci devraient inclure des références aux risques de bien-être liés au commerce de la peau d'âne, à la valeur socio-économique des ânes dans les moyens de subsistance ruraux, et à la nécessité d'une coopération mondiale pour lutter contre la demande internationale et le trafic.

MOBILISATION DES RESSOURCES

La mobilisation des ressources pour la stratégie relative aux ânes sera entreprise à trois niveaux : continental (niveau UA-BIRA), régional (CER) et au niveau des États Membres (EM). Des collaborations, des partenariats et des liens avec la communauté des donateurs, les organisations de la société civile, le secteur privé et les institutions seront établis et renforcés.



Les ânes jouent un rôle crucial dans la production agricole en Afrique, contribuant ainsi de manière significative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en milieu rural, à la croissance socio-économique rurale, au soutien des moyens de subsistance, au produit intérieur brut des États Membres de l'Union africaine et, par conséquent, au développement durable.

ANNEXE 1 : DÉCLARATION D'ABIDJAN SUR LA POSITION COMMUNE ET LE MORATOIRE CONTINENTAL SUR L'ABATTAGE D'ÂNES POUR LA PEAU EN AFRIQUE

Adoptée lors de la deuxième Conférence panafricaine sur les ânes (PADCO-2)
Abidjan, Côte d'Ivoire - 27 juin 2025

Préambule

1. Nous, les Ministres en Charge de l'Élevage et de la Production Animale du Cameroun, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, du Nigeria, de la Tanzanie et de l'Ouganda, et en tant que représentants de tous les Ministres en charge de l'élevage des États Membres de l'Union Africaine (UA), les Chefs des Services Vétérinaires (CSV), les Communautés Économiques Régionales (CER), les Organisations de la Société Civile (OSC), les Représentants d'organisations internationales (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA)), et les Représentants des Organisations Non Gouvernementales (Coalition Internationale pour les Équidés de Travail (ICWE)), lors de la Deuxième Conférence Panafricaine sur les Ânes, convoquée par le Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA) et tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, les 26 et 27 juin 2025.

2. Guidés par ce qui suit :

 2.1. La Décision du Conseil Exécutif EX.CL/Dec.1471(XLIV) de l'Union Africaine adoptée en février 2024 à Addis-Abeba, qui a ordonné à la Commission d'instaurer et de coordonner une Position Commune Africaine et un Moratoire sur l'abattage des ânes pour leur peau et de développer une stratégie sur les ânes.

 2.2. La communication datée du 2 septembre 2024, Ref. DIR/AU/STRC/13/0924.01, du Commissaire à l'Agriculture, au Développement Rural, à l'Économie Bleue et à l'Environnement Durable (ARBE) aux États Membres de l'Union Africaine, aux Communautés Économiques Régionales et aux Organisations de bien-être animal, les informant de la Décision Exécutive interdisant l'abattage des ânes pour leur peau et les exhortant à soutenir et à prioriser sa mise en œuvre.

 2.3. Les engagements du Acte Constitutif de l'Union Africaine, en particulier les Articles 3 et 4 sur les Objectifs de l'Union, y compris la promotion du développement durable aux niveaux économique, social et culturel, ainsi que la protection de l'environnement et des droits humains et des peuples, et la promotion de la justice sociale pour assurer un développement économique équilibré.

 2.4. La décision du 4ème CTS [EX.CL/1310(XL)] qui a APPELÉ les États Membres de l'UA à accroître leur engagement à protéger tous les animaux, y compris la faune et d'autres espèces vivantes, afin de garantir que toute utilisation des ressources naturelles, y compris terrestres, océaniques, maritimes et marins, soit écologiquement durable et humaine.

 2.5. La Stratégie de Développement de l'Élevage en Afrique (LiDeSA) 2015 - 2035, qui vise à transformer le secteur de l'élevage en dynamisant son potentiel sous-utilisé et en favorisant une croissance inclusive, la sécurité alimentaire, ainsi que des moyens de subsistance résilients grâce à une gestion durable des ressources animales.

3. Rappelant la Déclaration de Malabo (2014) sur la Croissance Agricole Accélérée et la Transformation, qui souligne l'importance d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de nos ressources naturelles, y compris du bétail, à travers des politiques cohérentes et des arrangements de gouvernance et institutionnels aux niveaux national et régional.

4. Notant la Déclaration CAADP de Kampala (janvier 2025) sur la Construction de Systèmes Agroalimentaires Résilients et Durables en Afrique.

5. Respecter les principes et les engagements de la Stratégie pour le bien-être animal en Afrique (AWSA), approuvée conjointement par l'UA, la FAO, OMSA et les États Membres en 2017, qui vise à coordonner les efforts transnationaux et transrégionaux d'amélioration du bien-être animal et à forger des partenariats pour traiter les questions de production et de productivité des animaux et des acteurs du secteur des ressources animales ;

6. Conscient des cadres, protocoles et stratégies pertinents adoptés et mis en œuvre par les communautés économiques régionales (CER) qui s'alignent sur la production, le bien-être, la protection et l'utilisation durable des ânes et du bétail ;

7. Reconnaissant la Déclaration de Dar es Salaam de 2022 sur les ânes aujourd'hui et demain, qui souligne la contribution vitale des ânes aux moyens de subsistance ruraux, la menace que représente le commerce de la peau d'âne, l'insuffisance des investissements, les faibles taux de reproduction des ânes, les normes de bien-être médiocres, le trafic transfrontalier et l'absence de politiques nationales spécifiques visant à améliorer leur production et leur productivité ;

8. Déterminés à préserver l'âne, à protéger ses populations, à promouvoir son bien-être et son utilisation durable en Afrique, ainsi qu'à protéger les communautés vulnérables qui en dépendent ;

9. Reconnaissant les preuves qui étayent la situation préoccupante des ânes en Afrique, qui menace leur existence et a des conséquences négatives sur le PIB, la biodiversité, les moyens de subsistance et le patrimoine africain ; Aggravée par l'interdépendance complexe entre les facteurs externes (demande d'ejiao) et le contexte local en Afrique (pauvreté, chômage

Nous déclarons et adoptons par la présente la Position Commune et le Moratoire suivant :

10. Adopter la Stratégie Panafricaine dirigée par l'UA-BIRA pour la Préservation des Espèces Asines en Afrique 2026 - 2035, et la recommander pour adoption par le Comité Technique Spécialisé de l'Union Africaine sur l'Agriculture, le Développement Rural, l'Eau et l'Environnement (CTC-ARDWE) et pour adoption par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA pour mise en œuvre par les États membres.

11. Adopter un moratoire à l'échelle de l'Afrique sur l'abattage des ânes et l'exportation d'animaux vivants à des fins de commerce de peau d'âne et exhorter les États Membres de l'UA à :
 11.1. Le mettre en œuvre localement et d'aligner leurs politiques, lois, réglementations administratives

et directives ministérielles sur l'élevage et à instituer une répression soutenue contre le commerce illégal de peaux d'âne.

11.2. Ne pas délivrer de nouvelles licences pour des abattoirs d'ânes et encourager la suspension et le retrait des opérations des abattoirs d'ânes existants.

11.3. Adopter une collaboration transfrontalière et renforcer la surveillance des frontières terrestres et maritimes, ciblant les passages informels utilisés pour le trafic d'ânes.

12. Exhorter en outre l'UA-BIRA à :

12.1. Développer une matrice de suivi et de rapport détaillant les efforts juridiques et institutionnels,

12.2. Proposer un mécanisme de rapport bisannuel pour les États Membres de l'UA afin de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du moratoire et de la Stratégie Panafricaine pour la Préservation des Espèces Asines en Afrique,

12.3. Préparer un rapport tous les deux ans, à présenter au Comité Technique Spécialisé (CTC-ARDWE) et à l'Assemblée de l'UA pour examen et orientation ultérieure.

13. Demander à la Commission de l'UA et aux États Membres de communiquer la Déclaration d'Abidjan aux parties prenantes liées à la demande de peaux d'ânes et de sensibiliser le public africain aux impacts du commerce.
14. Demander à la Commission de l'UA, aux CER et aux États Membres de mobiliser des ressources financières et techniques en collaboration avec les partenaires de développement, la FAO, la OMSA, l'ICWE et d'autres organisations de bien-être animal pour la mise en œuvre de la Stratégie Panafricaine, y compris l'établissement du Programme de Bien-être et de Préservation des Ânes en Afrique à l'UA-BIRA.
15. Demander à la Commission de l'UA, aux États Membres et aux Gouvernements de co-adopter la Journée Mondiale de l'Âne (8 mai) comme une journée dédiée à la célébration et à la réflexion sur la contribution significative des ânes à l'humanité.
16. Considérant que :
 a. Les États africains s'engagent dans des actions stratégiques concertées pour la préservation de leurs cheptels d'ânes et un moratoire sur l'interdiction progressive des exportations de peaux d'ânes, conformément aux impacts socio-économiques et environnementaux constatés,
 b. L'Union Africaine, à travers ses organes compétents (UA-BIRA), facilite des dialogues continentaux sur la gestion durable des ressources en ânes et promeut une position africaine commune sur le commerce de la peau d'âne,
 c. L'Afrique partage le désir d'une coopération économique bilatérale et multilatérale fondée sur la durabilité, l'éthique et des modèles de bénéfice mutuel, servant de vecteur de prospérité partagée plutôt que de vulnérabilité accrue, et dans un esprit de respect des engagements conjoints sur la durabilité, la biodiversité et le développement équitable.

Nous appelons en outre à :

i. un dialogue diplomatique avec les pays importateurs de peaux d'ânes et d'ânes vivants, y compris la République Populaire de Chine, dans un cadre de partenariat gagnant-gagnant au niveau national, régional et continental, pour
ii. limiter progressivement les importations de peaux d'ânes et d'ânes vivants d'Afrique, et soutenir l'évaluation de leur impact tout en promouvant des alternatives durables dans l'industrie de l'éjiao.

iii. soutenir la mise en œuvre de la Stratégie Panafricaine pour la Préservation, le Bien-être et l'Utilisation Durable des Espèces Asines en Afrique (2026-2035) et l'appuyer dans le cadre de la coopération qui considère les ressources naturelles, le bien-être animal et les besoins des communautés rurales africaines.
iv. soutenir la recherche sur des solutions durables alternatives et innovantes pour la préservation, le bien-être et l'utilisation durable des espèces asines.

Adoptée à Abidjan, Côte d'Ivoire, le 27 juin 2025.

REFERENCES

	DOCUMENT	REFERENCES
CONTEXTE ET SITUATION		
1	Decisions of the Forty Fourth Ordinary Session of the Executive Council	https://au.int/sites/default/files/decisions/43741-EX_CL_DEC_1233_-_1264_XLIV_E.pdf
2	Under The Skin - The Donkey Sanctuary	https://www.thedonkeysanctuary.org.uk/sites/default/files/2024-05/under-the-skin-report-english-revised-2019.pdf
3	Mapping the trends of Slaughter for the donkey Skin trade across some Countries in Africa August 2023	• Philip Wayuta Mshelia, Department of Veterinary Medicine, Faculty of Veterinary Medicine, Ahmadu Bello University, Zaria, Nigeria Mshelia, P.W. (2023). Mapping the trends of slaughter for the donkey skin trade across some countries in Africa. In Report of the Pan-African Donkey Conference 2022 (pp. [page 32-33]). Pan-African Donkey Conference Secretariat. https://panafricandonkeyconference.org/wp-content/uploads/2023/04/REPORT_PADCO-2022_PAN-AFRICAN-DONKEY-CONFERENCE_opt.pdf
4	117th Congress (2021-2022): Ejiao Act	https://www.congress.gov/bill/117th-congress/house-bill/5203/all-info
5	Donkey skin trade	• Carder, G., Ingasia, O., Ngenoh, E., Theuri, S., Rono, D., & Langat, P. (2019). The emerging trade in donkey hide: An opportunity or a threat for communities in Kenya?. Agricultural Sciences, 10(09), 1152. • Goodrum, F., Theuri, S., Mutua, E., & Carder, G. (2022). The donkey skin trade: challenges and opportunities for policy change. Global Policy, 13(2), 304-309. • Skippen, L., Collier, J., & Kithuka, J. M. (2021). The donkey skin trade: A growing global problem. Brazilian Journal of Veterinary Research and Animal Science, 58, e175262-e175262.
6	Working equids and their welfare status in disaster risk management: Invaluable support to resilience and recovery in Nicaragua	• Brooke Latin America and Caribbean, Nicaragua. (2022). Working equids and their welfare status in disaster risk management: Invaluable support to resilience and recovery in Nicaragua. In Brooke Annual Research Review 2022 (pp. 12–13). https://www.thebrooke.org/sites/default/files/Downloads/Brooke-Annual-Research-Review-2022.pdf
7	The economic contribution of working equines in Senegal	• Diop, M., & Fadiga, M. L. (2021). The economic contribution of working equines in Senegal. Brooke. https://www.thebrooke.org/research-evidence/socio-economic-contribution-equids-senegal
Objectif Stratégique 1: Améliorer la santé et le bien-être des ânes		
8	Agenda 2063 - the Africa we want	https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Agenda2063_Popular_Version_English.pdf
9	Invisible helpers: Voices from women	https://www.thebrooke.org/research-evidence/invisible-helpers-voices-women

	DOCUMENT	REFERENCES
10	Socioeconomic contribution and/or impact of disease	• Asteraye, G. B., Pinchbeck, G., Knight-Jones, T., Saville, K., Temesgen, W., Hailemariam, A., & Rushton, J. (2024). Population, distribution, biomass, and economic value of Equids in Ethiopia. Plos one, 19(3), e0295388. • Bonsi, Marta, Neil E. Anderson, and Gemma Carder. "The socioeconomic impact of health problems of working equids in low-and middle-income countries: A scoping review on the female-gender perspectives." CABI One Health 2023 (2023): ohcs202300023. • Bonsi, M., Anderson, N. E., & Carder, G. (2023). The socioeconomic impact of diseases of working equids in low and middle-income countries: A critical review. Animals, 13(24), 3865. • C.L. Nguekeng , T.B.A. Hako1 , J.S. Motsa'a , A.N. Tangomo, F.A. Fonteh & C.T.,2022. Keambou:.Socio economic and technical characteristics of donkeys in the far northern region of Cameroon. Applied Animal Husbandry & Rural Development 2022, Vol. 15, 19-31. https://www.sasas.co.za/wp-content/uploads/2022/07/Nguekeng-2022-Vol-15-1.pdf • Shah, S. Z. A., Nawaz, Z., Nawaz, S., Carder, G., Ali, M., Soomro, N., & Compston, P. C. (2019). The role and welfare of cart donkeys used in waste management in Karachi, Pakistan. Animals, 9(4), 159.
Objectif stratégique 2: Augmenter l'investissement dans la production et l'élevage durable des ânes, la productivité, la préservation génétique et les programmes de développement de la chaîne de valeur		
11	UA-BIRA Strategic Plan 2024-2028	https://networks.UA-BIRA.org/download/high-level-coordination-meetings/file/8487/0/UA-BIRA%20Presentation.pdf
12	Invisible Livestock	https://www.thebrooke.org/sites/default/files/857-TBR%20Inv_Livestock_Web_v1b.pdf
13	UNDER THE SKIN - The Donkey Sanctuary	https://www.thedonkeysanctuary.org.uk/sites/default/files/2024-05/under-the-skin-report-english-revised-2019.pdf
Objectif stratégique 3: Développer et harmoniser des politiques, législations et stratégies globales pour la préservation des ânes par les États membres.		
14	Animal Health Strategy for Africa	FAOLEX Database https://faolex.fao.org
15	Harmonization of Livestock Policy in the East African Region	https://fic.tufts.edu
Objectif stratégique 4: Entreprendre et diffuser des recherches pertinentes sur les ânes		
16	Effective linkages between science and policy	https://www.sciencedirect.com
17	Filling knowledge gaps to strengthen livestock policies	https://www.sciencedirect.com
18	Disaster Risk Management	• Carder, G., & Kelman, I. (2025). Working equids supporting women's disaster risk management. Disaster Prevention and Management: An International Journal, 34(2), 293-299.
Objectif stratégique 5: Communication, gestion des connaissances, reporting et sensibilisation		
19	Knowledge Management, Communications and Visibility	https://www.UA-BIRA.org/what-we-do/thematic-areas/knowledge-management-communications-and-visibility
Objectif stratégique 6: Renforcer la collaboration, la mobilisation des ressources et la coordination pour la mise en œuvre de la stratégie		
20	Resource Mobilization Strategy	https://www.sadc.int



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)
Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA
Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org